

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024.07.120.B

Association E.SPACE AERO - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2024

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Rapporteur : Monsieur ROY

ASSOCIATION E.SPACE AERO - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Pilier : 3
Ambition : 301
Enjeux : 30102

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité des filières industrielles

E.SPACE AERO est une association créée en octobre 2023 ayant pour but le développement d'une filière économique aéronautique et notamment dans le secteur « aérostat » (ballons et dirigeables). Cet axe prioritaire et unique au niveau national permettrait de positionner le territoire charentais et régional comme un pôle de référence dans ce secteur, engagé dans les mobilités aériennes et durables.

Cette filière est portée par le territoire Sud Charente – CDC 4B, CDC Lavalette Tude Dronne, Pays sud Charente – mais les synergies sont à construire plus largement : lien avec le projet H2Charente sur la filière hydrogène, accompagnement par Eurekatech de startups innovantes lauréates du concours, enjeux de verdissement des activités de l'aéroport Angoulême-Charente, adhésion croisée avec Eurekatech, présence du permanent de l'association à Krysalide, etc.

L'objet de l'association est de fédérer les principaux acteurs publics et privés de la filière autour de ce projet de développement territorial à travers :

- La création et la commercialisation d'offres de services pour l'accompagnement à la création et à la croissance d'entreprises du secteur aérostat et aérotourisme ;
- La création, le développement et potentiellement la commercialisation de dispositifs de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat (concours de start-up...) ;
- La structuration et la coordination d'actions de formation professionnelle ;
- La prospection et la détection d'entreprises des filières aérostat et aérotourisme susceptibles de s'implanter et de se développer en Sud-Charente ;
- La recherche de partenariats régionaux, nationaux et internationaux utiles à la réalisation du projet ;
- La promotion pour accroître l'attractivité du territoire ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

- La représentation collective des membres au sein des réseaux de partenaires et professionnels ;
- L'organisation de manifestations, rencontres ou conférences ;
- La fédération des projets innovants portés par l'aéronautique décarbonée au service de la viticulture.

La présidence d'E.SPACE AERO est assurée par Thierry SLAWY, Président du Foyer Rural de Mainfonds, et Directeur Général de la société IDEATEC (La Couronne).

Depuis début 2024, l'association a recruté un responsable développement aéronautique (spécialiste des aérostats), lancé un concours de startups « Ecolmpact Challenge » dont EurekaTech est membre du jury, participé au Forum des adhérents d'Aerospace Valley à Biarritz en mai 2024 (valorisation du territoire, rendez-vous avec des entreprises...), etc.

Par courrier du 7 février 2024, l'association E.SPACE AERO sollicite le soutien financier de GrandAngoulême à hauteur de 3 000 € par an pendant 3 ans afin d'amorcer le fonctionnement de l'association et d'être partenaire du programme d'actions 2024.

Les autres co-financeurs de l'association sont les deux communautés de communes concernées (CDC 4B et CDC Lavalette Tude Dronne à hauteur de 17 500 € chacune), l'association du Foyer Rural de Mainfonds (8 000 €) et la commune de Val des Vignes (mise à disposition de locaux). Le conseil régional Nouvelle-Aquitaine a été sollicité pour apporter son soutien au regard de ses priorités portées sur la filière aéronautique.

Une rencontre avec le Syndicat Mixte des Aéroports de Charente a eu lieu et ce dernier s'est montré intéressé par les actions portées par E.SPACE AERO.

Considérant les liens entre les actions mises en œuvre au sein d'E.SPACE AERO et l'écosystème angoumois, GrandAngoulême et E.SPACE AERO souhaitent conclure leur collaboration en signant une convention sur 3 ans, attribuant une aide à hauteur de 3 000 € par an, sous réserve des débats d'orientations budgétaires 2025 et 2026.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association E.SPACE AERO au titre de l'année 2024 pour la réalisation de son programme d'actions.

D'APPROUVER la convention de partenariat avec E.SPACE AERO et EurekaTech.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à la signer.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024



CONVENTION ENTRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME

ET

L'ASSOCIATION E.SPACE AERO

ET

LA TECHNOPOLE EUREKATECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes

www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Entre les soussignées

1. **E.Space Aero**, association spécialisée dans le développement territorial de l'industrie aéronautique, situé au 1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes, ci-après désignée par « ESPA » ;
2. **GrandAngoulême**, Communauté d'Agglomération et dont le siège social se situe au 25 Boulevard Besson Bey, 16023 Angoulême, représentée par son Président, autorisé par la délibération n°XXXXXXX, ci-après désignée « GrandAngoulême » ;
3. L'association **Technopole EUREKATECH**, dont le siège social se situe Parc Activité du Grand Girac – 70 rue Jean Doucet – 16470 Saint Michel Représentée par Monsieur Joël DENIS-LUTARD, Président, Ci-après dénommée « EurekaTech »

(Ci-après individuellement désignée « Partie » ou collectivement « Parties »)

Contexte

ESPA, association subventionnée en partie par les deux Communautés de Communes 4B et LTD, a vocation le développement d'une filière économique aéronautique et notamment dans le secteur « aérostat » (ballons et dirigeables). Cet axe prioritaire et unique au niveau national permettrait de positionner le territoire charentais et régional comme un pôle de référence dans ce secteur, engagé dans les mobilités aériennes et durables. La stratégie repose sur les principes suivants :

- Créer des conditions d'accueil de nouvelles activités
- Fédérer un écosystème national de l'aéronautique « plus-léger-que-l'air » en créant un pôle aérostatique
- Développer les infrastructures d'accueil et d'essais au sol et en vol, notamment en termes de stockage et d'espace aérien
- Faire venir des entreprises innovantes
- Développer une stratégie pour l'aérodrome de Chalais, en lien avec l'Aérotourisme et l'accueil ou le développement de l'aviation de demain
- Identifier et développer un site à dirigeable sur le territoire
- Créer des vocations chez les jeunes et les personnes en reconversion et former de nouveaux pilotes et techniciens

Afin de mettre en œuvre cette stratégie et de renforcer son action en faveur de l'innovation, de la création ou d'implantation d'entreprises, ESPA souhaite développer des coopérations porteuses de dynamisme économique.

GrandAngoulême est historiquement un acteur très présent dans le domaine de l'action économique. Elle intervient dans toute la chaîne de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240711-2024_07_1208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero
1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103

l'accompagnement des entreprises en allant de l'émergence à l'incubation, en passant par la création puis le soutien à la croissance.

Elle investit chaque année pour financer des infrastructures d'accueil des entreprises (parcs d'activités et villages d'entreprises, pépinières et hôtels d'entreprises), des programmes de recherche, des centres de transfert de technologies, pour accompagner des projets individuels ou collectifs d'entreprises et dans des actions de marketing territorial permettant de capter des projets exogènes.

Dans la continuité de cette stratégie, GrandAngoulême a soutenu et mobilisé les partenaires territoriaux pour aboutir à la création de la Technopole EurekaTech. La communauté d'agglomération de Grand Cognac est également membre fondateur de la technopole. Les CDC 4B et LTD sont également partenaires de la Technopole EurekaTech depuis 2023.

S'appuyant sur un bureau et un conseil d'administration composés de représentants du monde économique, de l'enseignement supérieur et des institutions publiques, la technopole EurekaTech propose une offre de services reposant sur :

- L'accompagnement des porteurs de projets et entreprises dans leur démarche entrepreneuriale,
- L'animation et la mise en réseau des compétences scientifiques et industrielles sur le territoire,
- L'accueil d'entreprises et la promotion du territoire,
- Le soutien aux filières d'excellence.

L'association E.SPACE AERO et GrandAngoulême s'accordent sur un soutien financier de GrandAngoulême à hauteur de 3 000 € par an pendant 3 ans afin d'amorcer le fonctionnement de l'association et d'être partenaire du programme d'actions 2024.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre ESPA, GrandAngoulême et la Technopole EurekaTech.

La présente convention ne crée entre les Parties aucun lien de subordination et ne crée aucune association commune, association en participation, ou groupement entre les Parties qui restent totalement indépendantes les unes des autres, pour l'exécution de cette convention.

Aucune des Parties ne peut être engagée vis-à-vis d'une autre au-delà des termes de la présente convention.

En aucun cas, GrandAngoulême et EurekaTech ne sont tenus de faire appel aux services d'ESPA autres que ceux objet de la présente convention.

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Elle est libre d'y recourir selon les considérations d'opportunités dont elle est seule juge.

Article 2 : Engagement des Parties

Il est convenu que les Parties ne contractent qu'une obligation de moyens tant à leur égard qu'à l'égard des startups participantes.

Article 2.1 : Engagements de GrandAngoulême :

GrandAngoulême s'engage à :

Missions :

- Soutenir financièrement E.Space Aero sur la période 2024-2026 à hauteur de 3 000 € par an,
- Présenter les entreprises innovantes et/ou porteurs de projets innovants à ESPA si ces acteurs ont un lien avec l'aéronautique,
- Offrir au sein du Technoparc Krysalide une solution d'accueil (bureau de passage, espace de coworking..) pour le permanent de ESPA,
- Inviter ESPA aux manifestations et événements organisés par GrandAngoulême,
- Faciliter l'accès à ESPA à des infrastructures dans le cas d'organisation d'un salon professionnel ou d'un Symposium de l'Aérostat, proche de la gare d'Angoulême.

Il est bien noté qu'ESPA, ne prend aucun engagement de participer, directement ou indirectement, au financement de ces structures.

Article 2.2 : Engagements d'E.Space Aero

E.Space Aero s'engage à :

Missions :

- Mettre en relation les acteurs aéronautiques du Sud Charente avec des startups et entreprises de l'écosystème local,
- Ouvrir son réseau de partenaires académiques, industriels et centre de compétences,
- Inviter GrandAngoulême et EurekaTech aux événements organisés par E.Space Aero,
- Intégrer GrandAngoulême et EurekaTech à toutes les communications destinées aux adhérents et sponsors, type Newsletter ou compte-rendu de salon,

Mettre en synergie les entreprises accompagnées avec d'éventuels projets connexes dont ils auraient connaissance.

Accusé de réception en date du 17/07/2024 à 10h07

016-2000799320840750020221051E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Article 2.3 : Engagements de EurekaTech :

EurekaTech s'engage à :

Missions :

- Participer au jury du Concours de startups « EcoImpact Challenge » lancé par ESPA et le cas échéant accompagner une startup lauréate au sein d'un parcours Incubation (sous réserve de la validation du Comité d'Agrément),
- Présenter les entreprises innovantes et/ou porteurs de projets innovants à ESPA si ces acteurs ont un lien avec l'aéronautique,
- Accompagner les réflexions d'ESPA sur la mise en place de dispositifs et outils en lien avec l'entrepreneuriat, l'innovation et la formation,
- Ouvrir son réseau de partenaires académiques, industriels et centre de compétences,
- Inviter ESPA aux manifestations et événements organisés par la Technopole EurekaTech,
- Permettre l'accès aux startups implantées par ESPA à certaines infrastructures (à définir),

Article 3 : Suivi de la Convention

Chacune des Parties désigne un responsable de la bonne exécution de la présente convention et de la décision de reconduire celle-ci :

Pour E.Space Aero :

Sébastien GRIVEAU : sebastiengriveau@espaceaero.com

Pour GrandAngoulême :

Franck GIANNELLI f.giannelli@grandangouleme.fr

Un comité de pilotage assurera le suivi du projet et sa bonne réalisation, et engagera toute décision visant au succès de cette entreprise :

Les représentants désignés ci-dessus sont de fait membres de ce comité de pilotage,

Ces responsables se transmettront mutuellement toute information utile.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Article 4 : Confidentialité et propriété intellectuelle

Chaque Partie s'engage à garder confidentielles les informations signalées comme telles, de quelque nature qu'elles soient, qu'elle aura pu recueillir au cours de l'exécution de la présente convention.

Chacune des Parties informera les membres de son personnel impliqués dans la mise en œuvre de cette convention de l'obligation qui leur est faite de garder confidentielles les informations qui leur seraient désignées comme telles par les correspondants des autres Parties, de ne les communiquer, ni dupliquer, ni divulguer à des tiers.

A cette fin, les Parties prendront ou feront prendre à leur personnel tout engagement nécessaire.

L'obligation de confidentialité demeurera tant que la Partie propriétaire de l'information confidentielle n'aura pas donné son accord préalable et écrit à la divulgation, et ce pendant la durée de la convention et une durée d'un (1) an à compter du terme anticipé ou normal de la convention.

Article 5 : Dispositions financières

Le partenariat conclu entre GrandAngoulême et ESPA prévoit des dispositions financières par le versement d'une subvention de 3 000 € à la signature de la présente convention.

La subvention sera mandatée en totalité auprès du tiers suivant :

Titulaire : Association E.SPACE AERO

Domiciliation : **A renseigner**

Références bancaires du bénéficiaire : **A renseigner**

Article 6 : Publicité de la Convention

Les Parties conviennent de la possibilité pour chacune d'elles de mentionner à des tiers l'existence et l'objet de la présente convention, y compris sur leur site intranet et/ou internet.

Toute communication externe faite l'une des Parties peut inclure la mention « en partenariat avec (Nom de la Partie) ».

En revanche, le contenu détaillé de la convention ne pourra être divulgué à des tiers qu'avec l'accord préalable écrit des autres Parties.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes

www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Article 7 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention est conclue pour 3 années et entrera en vigueur à la date de sa signature. A l'issue de la 1^{ère} année, un bilan de l'impact sera réalisé afin d'évaluer le succès du partenariat.

Article 8 : Résiliation

Cette convention pourra être résiliée à tout moment :

- Soit par accord mutuel écrit des Parties,
- Soit à la demande d'une des Parties, sous réserve de notification (lettre recommandée avec accusé de réception) écrite aux responsables des autres Parties, nommés à l'Article 3, avec préavis d'un (1) mois au minimum avant la date souhaitée pour la résiliation.

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une ou l'autre de ses obligations prévues au titre de la présente convention, les autres Parties pourront, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours, résilier de plein droit tout ou partie de la convention, et ce sans préjudice des dommages et intérêts éventuels.

Article 9 : Données personnelles

Les Parties s'engagent conjointement et réciproquement à respecter, dans l'exécution de la présente, les lois de protection des données personnelles, telles que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.

Toute donnée personnelle dont les Parties auront connaissance durant l'exécution de la présente devra être traitée avec prudence, rigueur et confidentialité.

Article 10 : Indivisibilité de la convention

Les Parties reconnaissent que la présente convention forme un ensemble indivisible.

Article 11 : Droit applicable et Litiges

La présente convention est soumise et interprétée selon le droit français. Tout litige dans son interprétation ou son exécution est soumis dans un premier temps à une voie amiable, dont l'échec dans un délai de deux (2) mois suivant la première notification par une Partie à l'autre aboutit sur la compétence du Tribunal Administratif de Poitiers pour juger de la présente Convention.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero
1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103

Fait en trois exemplaires originaux,

A, le

GrandAngoulême

Nom Prénom :
Qualité : Président

Signature :

E.Space Aéro

Nom Prénom : Thierry SLAWY
Qualité : Président

Signature :

Technopole Eurekatech

Nom Prénom : Joël Denis-Lutard
Qualité : Président

Signature :

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_120B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024

E.Space Aero

1 Pl. de la Fraternité, 16250 Val des Vignes
www.espaceaero.com | 06.35.100.103